



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du samedi 27 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 0

Absents : 2

Date de la convocation :

23/06/2026

Secrétaire de séance :

Patrick PARFAIT

N° interne de l'acte :

2026-033

Le samedi vingt-sept juin 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

Membres présents :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Adeline HIREL TRIBALAT, Michel MONTEL

Retrait délibération 2026-016 Délégués SMIRNE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-016 du 20 mars 2026, portant élection des délégués SMIRNE (Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux AEP situés au Nord-Est de Bourges),

Vu la lettre d'observation du 12 mai 2026 du bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières chargé de l'intercommunalité,

Vu les remarques sur cette délibération et notamment le fait que la commune de Pigny a transféré sa compétence eau à la CCTHB (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) qui est en représentation-substitution de l'ensemble de ses communes membres au sein du SMIRNE,

Le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal, de retirer cette délibération puisqu'il est dessaisi de cette

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

compétence eau et ne peut valablement délibérer sur le sujet

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré le Conseil municipal, **DECIDE** à l'unanimité (13 voix) de retirer la délibération 2016-016 du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant désignation des délégués SMIRNE.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 13 voix Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérécoeurs : <https://citoyens.telerecoeurs.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,
Patrick PARFAIT



Patrick RICHARD, Maire de Pigny



Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :